



CBD



**Convention on
Biological Diversity**

Distr.
GENERAL

UNEP/CBD/COP/9/INF/34
30 Avril 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

CONFERENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Neuvième réunion

Bonn, 19–30 mai 2008

Points 4.4 of l'ordre du jour provisoire *

**RESUME ET CONCLUSIONS DU PROCESSUS CONSULTATIF POUR EVALUER LE
BESOIN, LES MODALITES ET LES OPTIONS POUR UN MECANISME
INTERNATIONAL D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE SUR LA BIODIVERSITE**

Note du Secrétaire exécutif

1. Aux termes de la décision VIII/9 para. 29 et 30, la Conférence des Parties a décidé d'examiner, lors de sa neuvième réunion, le besoin pour un nouvelle évaluation générale sur la biodiversité et les écosystèmes et aussi d'examiner, compte tenu des résultats d'autres processus pertinents, la possibilité de rendre davantage disponible les informations scientifiques et les avis sur la diversité biologique, dont l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a besoin pour remplir sa mission, en tenant compte de la nécessité d'éviter le chevauchement des efforts.

2. Le secrétariat Exécutif présente avec ce document des informations sur ce thème fournies par le Secrétariat Exécutif du processus consultatif vers un Mécanisme International d'Expertise Scientifique sur la Biodiversité (IMoSEB).

Le document est présenté dans la langue dans laquelle ce document a été reçu par le Secrétariat.

* UNEP/CBD/COP/9/1.

Afin de réduire au minimum l'impact des processus du Secrétariat sur l'environnement et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans effet sur le climat, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

RESUME ET CONCLUSIONS DU PROCESSUS CONSULTATIF POUR L’EVALUATION DU BESOIN, DES MODALITES DE ET DES POUR UN MECANISME INTERNAITONAL D’EXPERTISE SCIENTIFIQUE SUR LA BIODIVERSITE

RESUME

Ce document présente le contexte, les activités passées et présentes de l’initiative IMoSEB (International Mechanism of Scientific Expertise on Biodiversity)¹.

Le processus consultatif était un processus exploratoire, large et pluridisciplinaire faisant intervenir un grand nombre de parties prenantes et doté d’une importante audience médiatique et politique. Son objectif était de créer une réelle valeur ajoutée en prenant pleinement en compte ce qui existait déjà. Cette démarche a été souvent appréciée par ses participants pour son originalité, son ouverture, son orientation inclusive et participative.

Lancé par la Conférence de Paris “Biodiversité: Science et Gouvernance” en 2005, le processus consultatif vers un IMoSEB a débuté officiellement en février 2006 avec la tenue de la première réunion du Comité de pilotage International (CPI), la désignation d’un Comité Exécutif (CE) et par l’établissement d’un plan d’action en deux phases. : (i) La commande d’étude de cas sur l’Interface Science-Politique ; et (ii) l’organisation de consultations régionales et ciblées effectuées en 2007 sur les six continents, impliquant plus de 300 personnes de 70 pays différents et 40 organisations régionales et internationales. Le CPI s’est réuni pour une seconde fois en Novembre 2007 à Montpellier, France pour formuler des recommandations pour un IMoSEB en accord avec les résultats de la consultation. Tous les participants ont convenu que si une nouvelle structure devait être établi, celle-ci aurait une composante intergouvernementale, avoir une crédibilité scientifique, une légitimité et une pertinence politique et qu’elle devrait s’appuyer sur les réseaux de scientifique et détenteurs de connaissances existants et qu’elle devrait répondre aux besoins identifiées pendant la consultation. Les participants ont aussi recommandé que soient assurées des relations proches avec les initiatives en cours telles que la stratégie globale de poursuite de l’Evaluation du Millénaire (MA) et que soit organisée une réunion sous l’auspice de l’UNEP en 2008 pour continuer les actions engagées. Une première réunion commune IMoSEB – MA « Renforcer l’Interface Science - Politique sur la Biodiversité et les services écosystémiques » a eu lieu en mars 2008 pour développer une telle approche commune.

¹ Le mot “biodiversité” est ici utilisé dans son sens le plus étendu et comprend la totalité des êtres vivants en interaction, y compris les micro-organismes et les services rendus par les écosystèmes. La biodiversité est considérée dans ses rapports avec les enjeux majeurs que sont par exemple la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et l’approvisionnement en eau potable, la croissance économique, les conflits liés à l’utilisation et à l’appropriation des ressources, la santé humaine, animale et végétale, l’énergie et l’évolution du climat. Cette vision implique de lier biodiversité et bien-être humain dans l’esprit de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Table des matières

<i>Resume</i>	<i>ii</i>
<i>I. La Conference de Paris en 2005</i>	<i>1</i>
<i>Biodiversite : Science et Gouvernance”</i>	<i>1</i>
A – La Conférence de Paris	1
B – Le Comité de Pilotage International	1
<i>II. Le premier Comite de pilotage international (CPI) du processus consultatif vers un IMoSEB</i>	<i>1</i>
<i>III. Le processus consultatif vers un IMOSEB en 2006 et 2007</i>	<i>2</i>
A – Les études de cas	2
B - Promotion du processus consultatif vers un IMoSEB	2
C – Contributions volontaires au processus consultatif vers un IMoSEB	3
<i>IV. La Seconde réunion du Comite Executif</i>	<i>3</i>
<i>V. Les consultations Régionales</i>	<i>4</i>
A – Les consultations régionales	4
La consultation régionale Africaine	5
La consultation régionale Européenne	5
La consultation régionale Asiatique	5
La consultation Sud-américaine	6
La consultation d’Océanie	6
B – Principaux résultats	6
Objet d’un IMoSEB	7
Utilisateurs et fournisseurs	7
Mandat et fonctions	7
C - Principales recommandations pour la suite	9
Principes directeurs	9
Points de divergence	9
Caractéristiques locales ou régionales	9
Communication sur la biodiversité	10
<i>VI. Le deuxième Comité de pilotage international du processus consultatif vers un IMoSEB</i>	<i>10</i>
A - Contexte	10
B –Déclaration finale	10
<i>VII. Suites de l’initiative IMoSEB</i>	<i>11</i>

I. LA CONFERENCE DE PARIS EN 2005 BIODIVERSITE : SCIENCE ET GOUVERNANCE”

A – La Conférence de Paris

1. La Conférence de Paris « Biodiversité: Science et Gouvernance » a été proposée par le Président Français, Jacques Chirac, lors de la réunion du G8 à Evian en 2003. Cette conférence internationale, qui s’est tenue du 24 au 28 janvier 2005, avait pour objectif d’établir un dialogue au plus haut niveau entre scientifiques et politiques. En réponse à l’appel à l’action lancé par le président français, une des principales conclusions de cette conférence a été le lancement d’un processus de concertation internationale impliquant toutes les parties prenantes, guidé par un comité de pilotage équilibré. Ce processus évaluerait le besoin d’un mécanisme international qui :

- a. produirait une évaluation critique de l’information scientifique et des options politiques requises pour la décision
- b. serait construit à partir des instances existantes et activités courantes.

B – Le Comité de Pilotage International

2. À la suite de la conférence, le gouvernement français a organisé une réunion d’un comité de pilotage intérimaire. Ce comité avait pour mandat de déterminer une liste de membres pour le comité de pilotage international qui porterait l’évaluation du besoin pour et la faisabilité du mécanisme.

3. Un bureau intérimaire a été désigné et a promu l’idée du processus consultatif vers un IMoSEB à plusieurs conférences et réunions internationales comme le Groupe de travail sur la mise en Oeuvre de la CDB (Montréal, septembre 2005) ou la Conférence scientifique de DIVERSITAS (Oaxaca, novembre 2005).

4. Sur une base volontaire, scientifiques, représentants de gouvernements, communautés locales et autochtones, ONGs, organisations internationales et intergouvernementales (en incluant les agences spécialisées de l’ONU) ont été identifiées et invitées à faire partie du Comité de Pilotage International du processus consultatif vers un IMoSEB.

5. Un secrétariat exécutif, confié à l’Institut Français de la Biodiversité, a été créé pour appuyer et faciliter les discussions.

II. LE PREMIER COMITE DE PILOTAGE INTERNATIONAL (CPI) DU PROCESSUS CONSULTATIF VERS UN IMOSEB

6. Le processus consultatif a été lancé officiellement lors de la première réunion du Comité de pilotage international (CPI), qui s’est tenu au Muséum National d’Histoire Naturelle à Paris, le 21-22 février 2006. Soixante-quatorze des 90 membres identifiés ont participé à la réunion.

7. La réunion s’est terminée avec les recommandations suivantes :

- a. Lancer une série d’études pour identifier, définir et évaluer les besoins et lacunes existants à l’interface Connaissance – Politique en biodiversité ; et
- b. Organiser une série de consultations régionales pour favoriser un dialogue ouvert et envisager plusieurs types d’options.

8. Le comité de Pilotage en session plénière a nommé un Comité Exécutif (CE) et lui a demandé de produire un plan d’action pour le processus consultatif. Les participants se sont accordés pour que le CE soit co-présidé par **Alfred Oteng-Yeboah** et **Michel Loreau**, et que les personnes suivantes en soient membres : **Ivar Baste, Martha Chouchena-Rojas, Christine Dawson, Horst Korn, Keping Ma, Georgina Mace, Martha Mapangou, Charles Perrings, Peter Raven, José Sarukhan, Robert Watson, Jacques Weber**. En complément, les membres du CPI ont précisé que l’appartenance au CE resterait ouverte à des membres des secteurs peu représentés comme le secteur privé ou les populations indigènes et locales : Stephan Schnierer a été par la suite désigné comme représentants des communautés locales et autochtones.

9. Le CE a, par la suite, préparé un plan d'action pour le processus consultatif, se déroulant sur deux phases distinctes:

- a. La préparation d'une série d'études de cas pour Novembre 2006;
- b. Une consultation mondiale, prenant compte des résultats de études de cas entre janvier 2007 et octobre 2007; et
- c. Une réunion finale du CPI en novembre 2007 pour prendre en compte les résultats et définir des recommandations finales pour une poursuite de l'initiative.

III. LE PROCESSUS CONSULTATIF VERS UN IMOSEB EN 2006 ET 2007

A – Les études de cas²

10. Six études de cas ont été sélectionnées par le CE et conduites par différents partenaires ou scientifiques en 2006 :

- a. Exemples d'utilisation du savoir et de l'information scientifique et son application pour la conservation et la gestion de la biodiversité (*Examples of the use of basic scientific information and its application to the conservation and management of biodiversity in Mexico*) (Lira-Noriega and Sarukhan, Nov 2006) ;
- b. Le rôle et la contribution de l'expertise scientifique en biodiversité pour la compréhension et mieux éclairer les décisions sur l'émergence et la diffusion du virus de la grippe aviaire H5N1 (*The role and contribution of biodiversity science expertise to understanding and illuminating decision-making on the emergence and spread of H5N1 Avian influenza*) (Daszak and Chimura, November 2006) ;
- c. L'interface Science - Politique : Le rôle des évaluations scientifiques (*Science-Policy Interface: The role of Scientific Assessments*) (Watson and Gitay, Nov 2006) ;
- d. Prises de décisions, Biodiversité, Institutions, Acteurs et Processus (*Decision making and Biodiversity, Institutions, Actors and processes*), (Rafaelli and Holt, Nov 2006) avec une étude particulière sur les savoirs traditionnels et leur prise en compte dans les processus décisionnels relatifs à la biodiversité (*Mobilizing Traditional Knowledge and Expertise for Decision-making on biodiversity*, Bannister and Hardison, Nov 2006) ;
- e. Leçons tirées des pêcheries (*Lessons from fisheries*) (Héral, Nov 2006) ; et
- f. Leçons sur la gestion des espèces invasives marines dans un milieu marin (*Lessons from Invasive Marine Species management in a marine environment*) (Gouletquer, Dec 2006)

B - Promotion du processus consultatif vers un IMoSEB

11. Le secrétariat exécutif du processus consultatif vers un IMoSEB, avec l'appui du CPI et du CE, a entrepris une consultation préliminaire en organisant et participants à plusieurs événements où le processus consultatif vers un IMoSEB et ses objectifs étaient discutées et débattues : Atelier parallèle à la 8ième CdP de la CDB à Curitiba, Brésil ; la réunion du "Earth System Science Partnership conference" à Pékin, Chine ; le Congrès Européen de Biologie de la Conservation, les réunions de l'EPBRS (European Platform on Biodiversity Research Strategy), la Semaine Verte de l'Union Européenne, la réunion Annuelle de la British Ecological Society, la réunion du programme TEAM de Conservation International à Madagascar...).

12. Un forum de discussion ouvert à tous a aussi été lancé pour collecter et échanger les vues et idées, opinions et expériences des parties prenantes de la biodiversité concernant le processus consultatif vers un IMoSEB.

² Etudes de cas disponibles sur http://www.imoseb.net/case_studies

C – Contributions volontaires au processus consultatif vers un IMoSEB³

13. Les organisations et les initiatives de recherche ont eu aussi l'opportunité d'organiser des réunions et des ateliers de travail pour discuter et émettre des avis sur le processus consultatif. Plusieurs ateliers ou groupes de travail réunissant des parties prenantes et/ou des institutions scientifiques ont ainsi eu lieu durant la phase de consultation (2006-2007) et ont fourni des contributions à la consultation :

- a. L'atelier de Leipzig « International Science-Policy Interfaces for Biodiversity governance – Needs, Challenges, Experiences, A contribution to the IMoSEB consultative process » a été le principal atelier où le processus a été discuté. Organisé à Leipzig du 2 au 4 octobre 2004, il a réuni des experts pour discuter sur les besoins, lacunes et options pour un mécanisme international travaillant sur l'interface science - politique pour la gouvernance de la biodiversité;
- b. La réunion SANBI-DIVERSITAS « Recommendations from the Science-Policy Dialogue on biodiversity: a contribution to discussions concerning IMoSEB » a eu lieu à Cap-Town , Afrique du Sud les 29-30 mars 2007;
- c. Durant la rencontre bi nationale entre la Société écologique chilienne et l'Association Argentine d'Ecologie, qui a eu le 3 octobre 2007 à La Serena, Chili , le champ d'action et les possibles modèles pour un IMoSEB ont été débattus en détail par les scientifiques. Ces débats devaient se prolonger par d'autres consultations en Amérique du Sud ; et
- d. La Royal Society du Royaume-Uni a élaboré un document : “Royal Society response to the IMoSEB consultation” en novembre 2007.

IV. LA SECONDE REUNION DU COMITE EXECUTIF

14. En décembre 2006, une seconde réunion du CE a eu lieu à Paris. Sur la base des résultats de la première phase (résultats des études de cas, contributions volontaires , forum), les objectifs de cette réunion étaient (a) d'identifier les besoins existants à l'interface Connaissance en biodiversité – processus de décision et (b) de formuler de plausibles options pour répondre à ces besoins. Ainsi le CE a identifié huit besoins et a proposé 4 options.

15. Les huit besoins identifiés étaient :

- a. Informer, au moyen de connaissances qui relèvent des disciplines scientifiques appropriées et d'autres formes de savoir, les processus de prises de décisions au niveau local ou national qui ont une incidence sur la biodiversité, lorsque ces décisions ont des conséquences sur le plan international ;
- b. Fournir des informations scientifiques indépendantes provenant de toutes les sources appropriées, à l'appui des activités des conventions et institutions internationales, en s'attachant particulièrement à la CDB ;
- c. Développer les capacités de prévision des conséquences des actions en cours qui ont une incidence sur la biodiversité, cela à partir des données fournies par les disciplines scientifiques qui étudient les systèmes naturels et sociaux ;
- d. Emettre de manière volontariste des avis scientifiques sur les nouvelles menaces et les problèmes nouveaux liés aux changements qui affectent la biodiversité et faire preuve de réactivité face aux préoccupations exprimées par les parties prenantes ;
- e. Diffuser les résultats des études scientifiques sur la biodiversité auprès de publics intéressés plus larges ;
- f. Apporter un appui scientifique aux actions existantes de surveillance et d'évaluation en matière de biodiversité et de questions connexes, et pouvoir les compléter en tant que de besoin ;

³ Rapport de Leipzig, SANBI , La Serena et de la Royal Society disponible sur http://www.imoseb.net/information_center

- g. Réduire les délais qui séparent la publication des résultats des travaux scientifiques sur la biodiversité et leur prise en compte dans les processus de prise de décisions ;
- h. Informer les organismes scientifiques et les instances qui en assurent le financement des priorités en matière de recherche sur la biodiversité qui découlent des préoccupations des décideurs.

16. Les quatre options étaient les suivantes :

- a. Etablir un partenariat avec des mécanismes existants afin de communiquer des données scientifiques aux instances nationales et internationales de décision ;
- b. Instituer un mécanisme nouveau qui s'inspirerait dans ses grandes lignes du modèle du GIEC tout en comprenant à la fois une composante intergouvernementale et une composante non gouvernementale ;
- c. Inviter le GIEC à envisager d'étendre ses activités à la biodiversité ;
- d. Utiliser et renforcer les réseaux existants de chercheurs indépendants afin d'assurer la diffusion de données scientifiques, de normes et de principes auprès de différentes instances par l'intermédiaire d'un mécanisme léger de coordination.

17. Le CE a décidé d'élargir et d'approfondir les consultations en organisant des consultations régionales sur chaque continent, tout en restant attentif aux réformes institutionnelles et aux initiatives en cours. Il a décidé aussi que, en marge de ces consultations régionales, des consultations vers des partenaires ciblées seraient effectuées. Les parties prenantes non représentées dans le CPI ont été contactées pour les impliquer dans la consultation et avoir leur commentaires et avis.

18. Le CPI a ensuite examiné et commenté le document « Needs&Options »⁴ élaboré par le CE. La version finale de ce document a servi de base au débat plus large engagé dans le cadre des consultations régionales de 2007.

V. LES CONSULTATIONS REGIONALES

A – *Les consultations régionales*⁵

19. Le Secrétariat exécutif a organisé six consultations régionales entre janvier et octobre 2007 pour l'Amérique du Nord, l'Afrique, l'Europe, l'Asie, l'Amérique Latine et l'Océanie

20. Ces consultations régionales et le CPI ont examiné et partagé leurs perspectives sur la liste des besoins pour l'interface connaissance - prise de décision en biodiversité, identifiés par le CE en décembre 2006 complétés par les premières remarques du CPI. Les réunions des consultations ont réuni plus 300 participants, 40 organisations internationales / régionales venant de 70 différents et représentant la diversité des parties prenantes en matière de biodiversité.

21. Au cours de l'année 2007, le processus consultatif a reçu une audience politique et médiatique croissante et a été mentionné dans plusieurs documents officiels. Le processus consultatif vers un IMoSEB a également reçu le soutien de l'initiative de Postdam : diversité biologique 2010 (« Potsdam initiative - Biological Diversity 2010 ») du G8 + 5⁶ et de la plateforme européenne sur la stratégie de recherche en biodiversité (European Platform on Biodiversity Research Strategy). Il a aussi été présenté et discuté lors des rencontres des Ministres de la recherche du G8 (Carnegie group).

⁴ Disponible sur http://www.imoseb.net/information_center

⁵ Les résultats des consultations régionales sont disponibles sur: http://www.imoseb.net/imoseb_fr/regional_consultations.

⁶Cette initiative fut lancée par les Ministres de l'environnement du G8+5 (Italie, Allemagne, France, Canada, Etats-Unis, Japon, Russie, Royaume Uni + Chine, Inde, Mexique, Afrique du Sud, Brésil) qui a mentionné et soutenu le processus consultatif dans le second point de sa déclaration (version anglaise: "2) Science : we will strengthen the scientific basis for biodiversity and are committed to improve the science policy interface. In this context we will support the ongoing consultative process on an international mechanism for providing scientific advice (IMoSEB)" ; disponibles sur: http://www.imoseb.net/information_center).

La consultation régionale Nord américaine

22. La consultation régionale Nord-américaine s'est déroulée du 30 au 31 janvier 2007 à Montréal, Québec, Canada. Cette réunion a été financée par Environnement Canada avec le soutien de la Commission canadienne pour l'UNESCO, Agriculture et Agroalimentaire Canada, la Commission de la Coopération Environnementale de l'ALENA, la ville de Montréal, Montréal International et le Secrétariat Exécutif du Processus Consultatif vers un IMoSEB.

23. Les participants ont souligné que répondre à l'ensemble des besoins avec un seul mécanisme était un défi très ambitieux. Le scepticisme persistait à propos du besoin et du soutien réel d'un nouvel organisme ou si les institutions existantes pouvaient satisfaire les besoins exprimés si leurs capacités étaient renforcées. Les problèmes du coût d'un nouvel organisme (dans un contexte de ressources limitées) et de la duplication par rapport aux organismes existants ont été soulevés. De plus, les participants ont reconnu que même si plus de science était nécessaire, sa traduction en action était encore plus importante.

La consultation régionale Africaine

24. La consultation régionale africaine s'est déroulée du 1 au 3 mars 2007, à Yaoundé, Cameroun, en parallèle du XVIII^{ème} congrès de l'Association pour l'Etude Taxonomique de la Flore d'Afrique Tropicale (AETFAT) sous le patronage du Ministère Camerounais de la recherche scientifique et avec le concours du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD).

25. Les participants ont insisté sur les difficultés d'évaluation de l'information et de l'accès aux bases de données mondiales et aux autres sources d'information. Ils ont également soulevé le besoin de renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Ils ont considéré que le futur IMoSEB pouvait consister en un réseau de connaissances pour soutenir et informer la prise de décisions, prenant en compte les savoirs, les expertises et les institutions existantes de l'échelle locale à l'échelle internationale.

La consultation régionale Européenne

26. La consultation régionale européenne s'est tenue à Genève, Suisse du 26 au 28 avril 2007 et fut accueillie par l'IUCN, le Secrétariat de la Convention Ramsar sur les zones humides, le Forum suisse pour la Biodiversité, le Muséum d'Histoire Naturelle de Genève avec le soutien du Secrétariat Exécutif du processus consultatif vers un IMoSEB, de l'Institut Français de la Biodiversité (IFB) et de l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE).

27. Les participants, y compris les représentants du secteur privé, ont tenu compte des recommandations des deux consultations précédentes pour affiner la liste des besoins identifiés. Ils ont aussi développé un modèle hybride avec une structure possible pour un IMoSEB. Il s'agirait d'un "réseau des réseaux" qui répondrait rapidement aux attentes des organes scientifiques subsidiaires des différentes conventions relatives à la diversité biologique ainsi qu'à d'autres parties prenantes en matière de biodiversité.

28. Un tel organisme, basé sur les mécanismes existants tout en considérant les nouvelles structures et initiatives, pourrait aider à rencontrer les besoins identifiés et ainsi renforcer l'interface connaissance - politique en biodiversité.

La consultation régionale Asiatique

29. La consultation régionale asiatique s'est tenue les 24 et 25 septembre à Pékin, Chine, en étroite collaboration avec l'Académie Chinoise des Sciences, l'Institut universitaire des Nations unies pour les études avancées (UNU-IAS) et le Conseil scientifique national du Laos.

30. Les participants se sont accordés sur le besoin d'un nouveau mécanisme pour répondre aux besoins identifiés lors des consultations précédentes. Ce mécanisme aurait la forme d'un groupe intergouvernemental sur la biodiversité avec une composante multi parties prenantes et serait affilié

aux Nations Unies. Ils ont également proposé que son mandat devrait être basé sur celui défini par le groupe de travail de Leipzig. Les besoins et spécificités régionales propres à l'Asie ont également été soulevés.

La consultation Sud-américaine

31. La consultation Sud-américaine s'est tenue à Bariloche, les 2 et 3 octobre 2007 pendant le Second Congrès Latino-américain des Parcs Nationaux et autres Zones protégées. Elle a été organisée en collaboration avec le projet Prosper, l'IUCN, le Secrétariat général des sciences, technologies et innovations productives et le Secrétariat général de l'Environnement et du développement durable de la République d'Argentine.

32. Les participants ont considéré les résultats des consultations précédentes et ont approuvé les besoins identifiés tout en proposant une option couplant le groupe intergouvernemental et le méta-réseau. Ils ont également souligné le besoin de renforcer l'actuel réseau Latino-américain existant et d'agir aussi au niveau national.

La consultation d'Océanie

33. La consultation régionale d'Océanie fut accueillie par le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) et s'est tenue en marge de la 8^{ème} Conférence des Iles Pacifiques sur la conservation de la Nature et des Aires protégées les 19 et 20 octobre 2007 à Alotau, Papouasie-Nouvelle-Guinée.

34. Les participants, après avoir considéré les résultats des consultations précédentes et leurs propres besoins, ont proposé une nouvelle structure. Cette structure fournirait des avis et conseils scientifiques à plusieurs niveaux de décisions par une procédure de traduction - synthèse des savoirs existants provenant de diverses origines. L'information produite sera mise à disposition et diffusée à travers les réseaux existants (PROE, Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Diversité biologique etc.) pour l'aide à la décision. Ces synthèses pourront aussi être réalisées à la demande des utilisateurs. Cette structure doit être aussi à l'écoute des considérations de la société civile et agir à la fois de manière réactive et pro-active.

B – Principaux résultats⁷

35. Si l'interface entre connaissance et décision a été identifiée comme primordiale, la difficulté d'affronter un tel défi est bien réelle. La consultation IMoSEB n'est bien entendue pas la seule à tenter d'améliorer cette lacune. Qu'elles émanent des instances intergouvernementales, nationales, ONG, entreprises, collectivités et même des particuliers, les décisions qui ont des interactions directes ou non avec la biodiversité sont souvent difficiles à prendre en toute connaissance de cause. En effet, la biodiversité est si intimement liée aux activités humaines, du court au long terme et souvent avec des conséquences locales et globales, que les relations ou impacts sont difficilement et précisément quantifiables. De plus, les informations, lorsqu'elles existent, sont difficilement accessibles, souvent dispersées, parfois inutilisables en l'état.

36. Le domaine des données et des informations sur la biodiversité est encore considéré par de nombreux acteurs comme concurrentiel à différents niveaux : notamment entre scientifiques, entre ONG, entre entreprises, et même entre Etats. Cette concurrence se conçoit notamment pour des raisons de détention du pouvoir et d'obtention de financements. De nombreuses initiatives ont été lancées depuis plusieurs années pour améliorer cet état de fait, mais il n'existe pas encore d'initiative majeure et englobante, hormis dans le domaine taxonomique, semblable à ce qui a été entrepris depuis des décennies dans d'autres domaines comme la physique (climat, catastrophes naturelles, etc.), l'exploration spatiale ou l'énergie nucléaire.

⁷ Les résultats des consultations régionales sont disponibles sur: http://www.imoseb.net/regional_consultations

Objet d'un IMoSEB

37. La consultation a particulièrement souligné qu'un IMoSEB devrait apporter une valeur ajoutée réelle aux mécanismes et initiatives existants et en aucun cas dupliquer les efforts réalisés. L'objet d'un IMoSEB ne serait pas de développer les sciences de la biodiversité mais d'améliorer la traduction de la connaissance en terme d'action et les liens entre les connaissances et les processus de décision.

38. D'emblée a été reconnu le besoin évident d'améliorer l'interface entre les connaissances et les politiques en ce qui concerne la gouvernance de la biodiversité et sa gestion, en organisant plus efficacement la contribution des scientifiques et autres détenteurs de savoirs aux organismes chargés de la gouvernance de la biodiversité. Un dialogue plus soutenu a par ailleurs été jugé nécessaire entre la communauté scientifique au sens large et les systèmes de gouvernance de la biodiversité.

39. Même si le processus s'est focalisé sur l'interface entre connaissance et décision, il a été très largement reconnu que d'autres éléments expliquent la mauvaise gouvernance de la biodiversité comme le manque de volonté politique, des décisions néfastes à la biodiversité, des questions de propriétés ou d'accès aux ressources biologiques et la divergence d'intérêts des acteurs concernés.

40. Les participants ont souvent fait valoir qu'il y aura un besoin constant d'améliorer la compréhension, le développement et l'évaluation de l'interface entre connaissances et politiques. Le processus d'expertise a été perçu comme une traduction des problématiques complexes de biodiversité en messages à la fois plus simples et plus clairs pour instaurer un dialogue entre détenteurs de savoir et décideurs, pour éclairer le processus de décision et améliorer la mise en œuvre des politiques touchant à la biodiversité.

Utilisateurs et fournisseurs

41. Les utilisateurs d'un IMoSEB, principalement identifiés par les consultations, sont les décideurs à différents niveaux, du local à l'international, et de différents types qu'ils soient publics, privés, communautaires ou collectifs : gouvernements, organisations internationales, communautés locales et peuples autochtones, ONG, Académies, scientifiques, média, consommateurs, entreprises, planificateurs, acteurs du développement, chambres de commerces etc.

42. Toutes les consultations régionales ont reconnu que les expertises sur la biodiversité peuvent émaner de plusieurs types de savoirs et de connaissances : recherche fondamentale, recherche de proximité avec la prise de décisions, savoirs profanes, connaissances locales et traditionnelles, savoirs indigènes, expertise des entreprises et cela du local à l'international.

43. Il a été proposé à plusieurs reprises:

- de faciliter une meilleure interaction entre les savoirs modernes et traditionnels en insistant sur les apports mutuels, le besoin d'une validation-valorisation mutuelle pour une meilleure gestion de la biodiversité ;
- de créer des synergies entre les décideurs et les détenteurs de connaissances, entre les connaissances traditionnelles et scientifiques, entre les experts de différentes familles thématiques.

44. Les interactions entre utilisateurs et fournisseurs d'expertises sont à encourager selon une logique de partenariat et de réseau collaboratif. Ceci est particulièrement important dans la mesure où les utilisateurs de certaines informations peuvent être fournisseurs d'autres informations. C'est aussi de plus en plus le cas, notamment avec l'implication de certaines collectivités et d'entreprises dans le développement de systèmes de connaissances sur la biodiversité, liées à leurs activités.

Mandat et fonctions

45. Les propositions de mandat pour un « IMoSEB » définies par l'atelier de Leipzig ont été reprises notamment par la consultation régionale asiatique :

- a. synthétiser et transmettre les connaissances sur la biodiversité pour permettre un appui et une aide à la prise de décision et à la mise en oeuvre des politiques;
- b. Rassembler et reconnaître les différentes visions, perspectives et valeurs concernant le changement et la perte de biodiversité;
- c. un mécanisme favorisant le dialogue et les échanges entre les différents détenteurs de savoir et de systèmes de savoir (i.e. toutes formes de savoir et de sciences traditionnelles et contemporaines);
- d. la compréhension des dimensions temporelles, géographiques et juridiques du changement et de la perte de biodiversité; et
- e. étendre et améliorer les capacités de collecte, d'échange et de dissémination des connaissances et de l'information, et promouvoir des actions en faveur d'une meilleure gestion de la biodiversité à tous les niveaux.

46. Le nouveau mécanisme pourrait ainsi procéder à des évaluations indépendantes, faire la synthèse des connaissances disponibles en matière de biodiversité et traduire ces informations dans le « langage » des publics visés. Il devrait s'intégrer aux réseaux afin de pouvoir s'appuyer sur différents types d'experts et d'expertises, et pourrait diffuser des méthodologies existantes et préciser le besoin en type d'évaluation de la biodiversité sur le long terme et de façon périodique, initier ou soutenir des évaluations mais aussi des réponses rapides à des questions urgentes, et si besoin identifier, susciter et soutenir de nouvelles recherches.

47. A de nombreuses occasions, un parallèle a été établi entre l'expérience du GIEC et un possible « IMoSEB ». L'exemplarité du GIEC pour la mobilisation des communautés scientifiques, des opinions publiques, des politiques et des média sert un peu de référence dans une volonté d'inclure la biodiversité dans les agendas politiques et décisionnels. Cependant il y a eu un accord constant pour souligner que la gouvernance de la biodiversité est très différente de celle du changement climatique.

48. Le mécanisme devrait travailler en étroite interaction avec les organes subsidiaires chargés de fournir des avis scientifiques aux conventions sur la biodiversité. Cependant, il devrait également être en mesure de traiter de manière proactive les nouvelles problématiques apparaissant dans ce domaine. Il faut prévoir un mécanisme permettant d'être réactif et/ou proactif selon les circonstances et les thématiques. Il peut aussi être construit pour répondre aux besoins de la société civile et/ou aux obligations des conventions internationales.

49. Concernant les rapports avec les conventions internationales, les consultations ont, la plupart du temps, souligné le rôle potentiel d'un IMoSEB dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique et notamment pour renforcer l'apport scientifique au sein du SBSTTA. Sauf exception, il a été proposé d'imaginer un IMoSEB comportant un système de gouvernance spécifique indépendant de la CDB mais avec des liens privilégiés avec elle, sous les auspices d'une structure onusienne, voire de le créer par l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'héberger par une structure des Nations Unies. Les liens avec les autres grandes conventions (CITES, CMS, Ramsar, WHC) traitant de la biodiversité doivent aussi être organisées, notamment en reconnaissant la légitimité et le rôle du groupe de liaison sur la biodiversité, ainsi que d'autres conventions ou accords ayant des impacts ou relations avec la biodiversité (CCNUCC, OMC etc.).

50. Si l'IMoSEB se crée, il devra mobiliser l'expertise pour les évaluations en cours ou à venir (par exemple GBO3, GEO5, MAII, rapport type «Stern» de l'initiative Postdam).

51. Afin de doter le mécanisme de toute la légitimité et de toute l'autorité nécessaires, son mandat devrait être défini aussitôt que possible, et sa mise en oeuvre entreprise dans les plus brefs délais, avec une perspective de long terme afin de mettre en place les moyens d'un suivi de l'état et des évolutions de la biodiversité, les options et réponses qui pourraient atténuer la perte de biodiversité, et favoriseraient les biens et services rendus par les écosystèmes.

52. Le potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des réseaux peuvent être prépondérants pour faciliter la mobilisation de toutes les expertises : mobilisation d'expertise volontaire, retour des cerveaux, réappropriation des connaissances et données dans les régions d'origine, valorisation d'expertises individuelles et collectives, formation continue.

C - Principales recommandations pour la suite

Principes directeurs

53. Les consultations ont souligné la nécessité qu'un tel mécanisme soit doté d'une légitimité et d'une autorité suffisantes. Celles-ci doivent coïncider avec des garanties d'indépendance, d'une expertise libre et non contrainte en liaison avec les besoins des décideurs. Elles ont insisté pour que la science, lorsqu'elle est invoquée, soit légitime et fasse autorité, et ont par ailleurs souligné le rôle important de toutes les sciences, qu'elles soient naturelles, sociales et économiques.

54. A la suite des discussions et des contributions des précédentes consultations, trois principes directeurs d'un IMoSEB ont été mis en avant par la consultation asiatique :

- a. Crédibilité scientifique;
- b. Légitimité politique; et
- c. Pertinence (rencontrant les besoins des utilisateurs).

55. La consultation africaine a demandé une structure légère, décentralisée, adaptative, flexible, non bureaucratique, proche et accessible aux acteurs, capable de mutualiser et informer les prises de décisions.

56. La consultation pacifique a souligné l'importance d'avoir, au plus haut niveau d'un IMoSEB, une représentation équilibrée des régions et des types d'acteurs concernés et notamment de soutenir ceux qui sont trop souvent absents ou marginalisés.

Points de divergence

57. La quasi-totalité des participants aux consultations reconnaît que la gouvernance actuelle de la biodiversité n'est pas à la hauteur des enjeux et des risques, même si les voix pour y arriver divergent. Les points de divergences sont fondamentaux car ils soulignent surtout les différences de « vision » ou de « positionnement » d'un IMoSEB dans le cadre de la gouvernance de la biodiversité. Alors que souvent il n'y a pas eu consensus absolu pour une proposition particulière d'options, certaines consultations ont clairement pris position de manière stratégique ou tactique en faveur d'une option au nom d'un potentiel de puissance réelle (Panel Intergouvernemental), du soutien éventuel des gouvernements ou de l'efficacité présumé d'un IMoSEB (Méta-Réseau). L'établissement d'une structure ayant reçu l'aval et le soutien des gouvernements nécessitera un certain consensus politique qui n'existe cependant pas encore.

58. Un IMoSEB pourrait pour certains se construire petit à petit en élargissant ses compétences, éventuellement en s'appuyant sur la constitution d'un pilote à l'échelle d'une région ou sous-région comme cela a été proposé par la consultation africaine. D'autres ont soutenu que tout mécanisme de ce type devrait initialement fonctionner à l'échelle mondiale, en prévoyant que des structures et des processus opérant à d'autres niveaux puissent ultérieurement y être incorporés.

Caractéristiques locales ou régionales

59. Quelles que soient les recommandations finales, il convient de prendre en compte les réseaux existants dont certains ont été identifiés lors des réunions régionales.

60. L'accès à l'information et aux bases de données est difficile dans certaines régions pour des raisons notamment économiques ou juridiques (données privées), techniques (fossé numérique) ou politiques (informations détenues hors du pays). Il a été aussi mentionné de nombreuses difficultés des systèmes de recherche, et des chercheurs individuellement, dans le domaine de la biodiversité et de l'expertise : manque de ressources humaines, vieillissement des chercheurs, manque de moyens et d'incitations, fuite des cerveaux vers des structures non gouvernementales ou internationales, manque d'expertise régionale ou locale dans certains domaines.

Communication sur la biodiversité

61. La communication sur la biodiversité a été très souvent considérée comme primordiale pour un IMoSEB. Plusieurs propositions ou recommandations ont été avancées : échanges face à face entre scientifiques et décideurs, forum annuel sur la biodiversité calqué sur le sommet de Davos, magazines régionaux dédiés à la gestion de la biodiversité, un système du type « wikipédia » sur la biodiversité... Les messages devraient être proactifs, pertinents, courts et concis et diffusés en temps opportun, faire autorité, prendre en considération les échelles appropriées et émaner d'un processus coopératif et interdisciplinaire.

**VI. LE DEUXIEME COMITE DE PILOTAGE INTERNATIONAL DU
PROCESSUS CONSULTATIF VERS UN IMOSEB**

A - Contexte

62. Le deuxième Comité de Pilotage International (CPI) du Processus Consultatif vers un IMoSEB s'est tenu du 15 au 17 novembre 2007 au centre de Conférence du Corum à Montpellier, France. Plus de 60 Scientifiques, représentants de Gouvernements, Organisations Intergouvernementales ou Internationales, Agences Spécialisées des Nations Unies, ONG, initiatives de recherche et autres y ont participé. Après 2 jours de délibérations, les participants ont approuvé une déclaration finale.

*B –Déclaration finale*⁸

63. Le second CPI de l'IMoSEB s'est conclu par une déclaration finale rappelant que le processus consultatif avait mis au jour un certain nombre de besoins pour l'amélioration de l'interface science - politique ainsi que des besoins supplémentaires notamment en matière de gouvernance et lors de situations d'urgence liés à la biodiversité. Un ensemble de principes à respecter pour renforcer l'interface science - politique ont été énoncés :

- a. être scientifiquement indépendante, crédible, non exclusive et – le cas échéant – soumises à une expertise critique par les pairs,
- b. être politiquement légitime grâce à une participation intergouvernementale et multi-parties prenantes dans des processus transparents et représentatifs à toutes les étapes,
- c. être politiquement pertinente mais non normative,
- d. répondre aux besoins politiques identifiés par les organes décisionnaires à diverses échelles, y compris les Accords multilatéraux sur l'Environnement (AMEs) relatifs à la biodiversité,
- e. être communiquée de manière claire et facilement accessible pour atteindre et informer les organes décisionnaires à des fins d'examen et d'action possible,
- f. être soutenue par un réseau de capacités scientifiques et nationales et par un renforcement des capacités intégré au processus d'évaluation ou aux efforts de mise en réseau,
- g. se fonder sur un cadre conceptuel solide quant au champ couvert par la question considérée, et mettre l'accent sur les incidences de l'évolution de la biodiversité sur les services rendus par les écosystèmes et sur le bien-être humain afin de mieux comprendre les compromis qu'impliquent les différentes décisions,
- h. s'adresser aux décideurs des gouvernements et des autres secteurs de la société à l'échelon mondial, régional et national,
- i. encourager le dialogue entre les agences internationales et les décideurs.

⁸Déclaration complète du Comité de Pilotage International disponible sur http://www.imoseb.net/international_steering_committee_2

64. L'établissement d'une nouvelle structure et le renforcement des institutions existantes, afin de constituer une source d'informations objective sur l'évolution de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes, ont également été considérés.

65. Cette nouvelle structure devrait viser plus spécifiquement à :

- a. s'appuyer sur et encourager des évaluations régulières, mondiales et infra-mondiales, de la situation et des tendances en matière de biodiversité et de services rendus par les écosystèmes et de leurs incidences sur le bien-être humain à diverses échelles spatiales,
- b. entreprendre ou promouvoir des études spéciales sur les sujets émergents importants pour la biodiversité, en particulier de nature transnationale ou transculturelle, en réponse aux demandes des décideurs ou mises en avant par la science ,
- c. fournir des informations rapides et fiables sur les urgences liées à la biodiversité, dans de brefs délais,
- d. encourager le développement des capacités de production et d'utilisation des informations, des méthodes et des techniques permettant de remplir les objectifs cités ci-dessus,
- e. promouvoir une communication efficace, comprenant les résultats des activités réalisées au titre des points (a), (b) et (c),
- f. entreprendre, le cas échéant, toute autre activité utile aux objectifs poursuivis.

66. Enfin, le CPI a invité le Directeur exécutif du PNUE, en collaboration avec le gouvernement français et d'autres gouvernements, la CDB (secrétariat, bureau du SBSTTA et de la CdP) ainsi que les partenaires du processus consultatif vers un IMoSEB⁹, à organiser une réunion intergouvernementale pour examiner la possibilité d'une nouvelle interface Science - Politique internationale efficace destinée à poursuivre les objectifs évoqués précédemment et présentant les caractéristiques suivantes :

- a. être flexible, être intergouvernementale mais aussi comprenant des parties prenantes non gouvernementales et s'appuyant sur les réseaux existants de scientifiques et de détenteurs de savoirs,
- b. en collaboration et dans la lignée de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, analysant le besoin, le champ et les exigences liées aux évaluations de l'évolution de la biodiversité et des écosystèmes à l'échelle de la planète,
- c. assurant l'interaction avec d'autres processus d'évaluation pertinents,
- d. possédant des procédures de suivi pour mesurer son efficacité, utilisables dès sa mise en route pour l'évaluation de son programmes, son développement et sa continuation.

VII. SUITES DE L'INITIATIVE IMOSEB

67. En conclusion de la réunion du CPI, la Secrétaire d'Etat au Ministère de l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, a confirmé le soutien du gouvernement français pour la consultation et ses suites.

68. Suite à cette réunion, la Ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, Valérie Pécresse, a invité les deux co-présidents du processus consultatif, Michel Loreau et Alfred Oteng-Yeboah, ainsi que le Secrétariat exécutif du processus consultatif à lui présenter les recommandations de Montpellier. Par la suite, il a été décidé que la poursuite du processus IMoSEB

⁹ Dont l'AEE, la Banque Mondiale, Bioersivity International, CI, la CITES, la CMS, la Convention Ramsar, DIVERSITAS, la FAO, le GBIF, l'ICSU, l'IUCN, le PNUD, le PNUE, le PNUE WCMC, le Smithsonian Insitute, TNC, l'UNCCD, l'UNESCO, WWF.

seraient confiée à Laurence Tubiana, directrice de l'IDDRI (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales), en travaillant en étroite collaboration avec le PNUE et tenant compte de la Stratégie Globale de la poursuite de l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire (MA).

69. Une première réunion conjointe «IMoSEB-MA Follow up: Strengthening the Intergovernmental Science-Policy Interface on Biodiversity and Ecosystem Services » (Poursuite d'IMoSEB et du MA : « Renforcer l'Interface Science - Politique sur la Biodiversité et les services écosystémiques) a été organisée par le PNUE et le gouvernement français en mars 2008. L'objectif de cette réunion était d'établir le développement d'une approche et une stratégie commune pour la réunion intergouvernementale et multi parties - prenantes à venir, celle-ci étant provisoirement envisagée pour septembre 2008.